



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 21 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt cinq, le vingt et un janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22  
Pouvoirs : 5  
Absent : 0

Date de la convocation : 15 janvier 2025

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, BARREAULT Mireille, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, DEBIAIS Viviane, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
VERDUZIER Jean-Bernard représenté par B GARNIER  
VERDUZIER Kevin représenté par B CROC  
ROBIN Nadia représentée par V DEBIAIS  
ROYER Freddy représenté par C PIAULET

**ABSENT :** /

**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT

### DELIBÉRATION N°03

Rapporteur : Christian MICHAUD

### OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL

M le Maire rappelle que le règlement intérieur du personnel communal a été approuvé le 12 décembre 2023. Ce document doit être mis à jour compte-tenu des évolutions internes ou réglementaires au cours de l'année 2024.

Les modifications principales concernent les articles suivants :

- modification de l'organigramme
- modification de l'article 8-9 : dimanche et jours fériés - note de service n° 26 du 29/07/2024
- modification de l'article 8-14 : travail de nuit – note de service n° 26 du 29/07/2024
- modification de l'article 8-19-3 : compte épargne temps – indemnisation ou placement en épargne retraite des jours épargnés au-delà du 15ème jour (formulaire « droit d'option » en annexe N°6) – note de service n° 25 du 29/07/2024
- modification de l'article 10-4 : modalités prise en charge des frais de formation – note de service n°2 du 7/01/2025
- modification de l'article 11-13 : dispositif de signalement violence, harcèlement, discrimination, agissements sexistes – (plaquette jointe en annexe N°15) - note de service n° 6 du 29/01/2024
- remplacement de l'article 11-15 : psychologue du travail par l'assistance psychologique via territoria mutuelle

- modification de l'annexe 1 : ordre de mission (mise à jour du tarif repas et de la nuitée)
- modification des annexes 9 et 10 : délibérations RIFSEEP du 20/06/2024 et 02/07/2024

Une note de service sera diffusée à l'ensemble du personnel afin de les informer de ces modifications.

L'exemplaire affiché au sein de chaque service sera réactualisé.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal, de modifier le règlement intérieur du personnel communal tel que joint à la présente.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le règlement intérieur du personnel communal adopté par délibération en date du 12 décembre 2023,

VU l'avis du comité social territorial aux différentes séances au cours de l'année 2024,

VU les délibérations du CCAS et de la Commune en date du 20 juin et 2 juillet 2024 relatives à la mise en œuvre du régime indemnitaire, le RIFSEEP,

**Considérant** que le règlement intérieur du personnel communal doit être réactualisé.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :

-approuvent les modifications apportées aux articles cités ci-dessus du règlement intérieur du personnel communal,

-demandent la communication des modifications du règlement intérieur à l'ensemble du personnel communal par une note de service et la réactualisation des supports papiers,

-chargent M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le 27 JAN. 2025

